

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 18 mars 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-294-6

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION ET À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET RELATIF AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE NUMÉRO 2018-294 AFIN :

- De permettre le dépôt du plus récent certificat de localisation d'une propriété pour une demande de permis de construction concernant certains bâtiments accessoires.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-294-6).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 24^e jour d'avril 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière